



COMMUNIQUE AUX CLUBS

Mesdames et Messieurs les responsables de clubs et d'équipes,

Je fais suite aux récentes annonces du gouvernement et tiens à vous préciser certains points.

La reprise de l'activité avec contact est autorisée pour le football professionnel, qui bénéficie d'un suivi médical renforcé. Les stades pourront accueillir des jauges de 5 000 personnes à compter du 11 juillet, dans le respect de certaines modalités.

Pour le football amateur, la reprise des entraînements est possible uniquement dans le respect des gestes barrières et des mesures gouvernementales.

Ces mesures sont répertoriées dans le guide de reprise différée des sports collectifs ainsi que dans le guide club édité par la Fédération Française de Football.

Ces guides sont disponibles en téléchargement sur le site du District de l'Aude de Football : <https://aude.fff.fr/>

Les séances d'entraînement de plus de 10 personnes sont toujours interdites.

Les municipalités, propriétaires des installations sportives, doivent être informées de vos projets de reprise d'entraînement et doivent les autoriser.

Le District de l'Aude de Football est à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement sur ces questions.

Dans cette situation si particulière que nous traversons et comprenant votre impatience, j'en appelle cependant à vos sens des responsabilités.

Le gouvernement fera de nouvelles annonces avant le 11 juillet et nos comportements responsables faciliteront la reprise de l'activité dans des conditions « normales » et « classiques ».

Pour l'heure, continuons nos efforts de discipline et respectons les gestes barrières.

M. Claude LACOUR
Président du District de l'Aude de Football

<http://sports.gouv.fr/presse/article/deconfinement-3-les-mesures-pour-le-sport-du-22-juin-au-11-juillet-2020>